

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 011-6046/19/BM

■ **Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association RETIS (le Réseau Français des Technopôles, Pépinières et Incubateurs) pour les Technopôles Marseille Provence à Château-Gombert et le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée et paiement des cotisations 2019**

MET 19/11083/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert et le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée sont des membres fondateurs du réseau "RETIS", qui regroupe depuis plus de 20 ans l'ensemble des acteurs français composant la chaîne de valeur de l'innovation : 32 Incubateurs, 28 Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation, 5 Pôles de compétitivité et 43 Technopôles.

Les objectifs du réseau RETIS, matérialisés au travers de l'association loi 1901 éponyme, sont :

- D'accompagner et mobiliser ses membres au profit du partage des bonnes pratiques en matière d'accompagnement des entreprises innovantes.
- D'être force de proposition auprès des Ministères pour faire valoir les attentes des acteurs des politiques locales d'innovation et de développement économique.
- De professionnaliser les membres du réseau, par le biais de formation de leurs équipes d'accompagnants.
- De mobiliser l'expertise des ses membres et de ses salariés pour répondre à des missions d'accompagnement des politiques publiques locales.
- De porter le label "Technopôle" en France et de procéder à leur certification sur les territoires.

Suite à la dissolution du Syndicat Mixte Europôle Méditerranée de l'Arbois, le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée a été rattaché au 1^{er} janvier 2017 à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, désormais pilote du développement stratégique du Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert et du Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée, dans leur dimension entrepreneuriale et technopolitaine, bénéficie, en tant que membre adhérent de l'association RETIS, d'un réseau d'experts sur les politiques publiques de soutien à l'innovation et d'un soutien au rayonnement du territoire métropolitain et de ses initiatives au niveau national.

Compte tenu de l'objet et des objectifs de l'association RETIS, la Métropole Aix-Marseille-Provence a donc décidé d'adhérer à cette association par délibération n°ECO 002-843/16/CM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 et de renouveler son adhésion pour les années 2017 et 2018.

Dans ce cadre, il est aujourd'hui proposer de renouveler cette adhésion pour 2019 et d'approuver le paiement de la cotisation afférente, d'un montant de 2 200 euros par Technopôle, soit 4 400 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECO 002-843/16/CM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association RETIS-le Réseau Français des Technopôles, Pépinières et incubateurs et paiement de la cotisation 2016 ;
- La délibération n° ECO 022-1919/17/BM du Bureau de la Métropole du 18 mai 2017 portant renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association RETIS (le Réseau Français des Technopôles, Pépinières et Incubateurs) et paiement de la cotisation 2017 ;
- La délibération n°ECO 012-3896/17/BM du Bureau de la Métropole du 28 juin 2018 portant renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille Provence à l'association RETIS et paiement de la cotisation 2018 ;
- La délibération N°FAG 21-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association RETIS, réseau d'experts sur les politiques publiques de soutien à l'innovation, constitue un soutien au rayonnement du territoire métropolitain et de ses initiatives au niveau national ;
- Que compte tenu de l'intérêt que présente l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association pour ses 2 Technopôles (Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert et le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée), il convient de renouveler cette adhésion pour l'année 2019 et d'approuver le montant de la cotisation correspondant ;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association RETIS, au titre du Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert et du Technopôle de l'environnement Arbois Méditerranée, ainsi que le paiement de la cotisation 2019 d'un montant de 4 400 euros, soit 2 200 euros pour le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert et 2 200 euros pour le Technopôle Arbois Méditerranée.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la Métropole Aix-Marseille Provence – Sous Politique B320 – Chapitre 011 - Nature 6281 – Fonction 61 (pour le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert), et au budget du Conseil de territoire du Pays d'Aix Chapitre 011 – Fonction 61 – Nature 6281 (pour le Technopôle de l'environnement Arbois Méditerranée).

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY